

Compte-rendu – CSAL du 17 janvier 2023

Le nouveau Conseil social d'administration local est issu des dernières élections professionnelles. Les organisations syndicales avaient fait le choix unanime de boycotter la première convocation proposée par la Direction. Nous nous sommes retrouvés en deuxième convocation le mardi 17 janvier, pour un CSAL consacré à la déclinaison locale du volet emploi du Projet de Loi de finances 2023.

Après lecture des déclarations liminaires, FO et la CGT ont fait le choix de quitter la salle, **l'alliance CFDT/CFTC** et Solidaires ont souhaité prolonger l'échange avec la Direction, pour porter les interrogations actuelles qui nous avaient été remontées par les agents. Nous avons quitté à notre tour la réunion (tout comme Solidaires), lorsque le président a proposé d'aborder l'ordre du jour consacré à la déclinaison locale du volet emploi du PLF 2023.

L'alliance CFDT/CFTC ne cautionne pas et ne cautionnera jamais les suppressions d'emplois.

Le président a répondu dans un premier temps aux éléments soulevés dans les déclarations liminaires qui venaient d'être lues, avant d'aborder les questions diverses.

* **Protection des personnels**

- Le président a insisté sur la nécessité de faire des fiches de signalement au moindre incident avec les contribuables (guichet, téléphone...). Suivant la gravité des faits, une réponse est donnée par la Direction soit par la saisine du procureur, un dépôt de plainte ou encore une lettre à l'utilisateur.

- Concernant nos collègues qui peuvent rencontrer des situations délicates dans le cadre de leurs missions (huissiers, agents de contrôle, caissiers...), les consignes formelles restent de privilégier sa sécurité et sa santé avant tout.

- la Division RH précise qu'un nouveau cycle de formation (gestion des conflits), sera organisé pour les missions à risque.

La Direction locale a conscience des risques, et met tout en œuvre pour assurer la sécurité des agents du département.

* **Nouveau Réseau de Proximité**

- les dernières opérations prévues dans le cadre du NRP sont la mise en place d'une antenne du SIE des Herbiers à Fontenay, simultanément à la mise en place d'une antenne

du SIP de Fontenay aux Herbiers (le sujet sera abordé lors du prochain CSAL de mars 2023).

- une attention particulière de la Direction sera apportée au bon fonctionnement des SGC (nouvelles structures renforcées et à enjeux du Secteur Public Local).

*** Organisation du département**

- la création d'un service départemental foncier n'est pas à l'ordre du jour, tant que toutes les opérations effectuées et à venir du NRP ne sont pas consolidées.

- le Président a annoncé la création d'un deuxième poste d'adjoint au SGC des Sables d'Olonne (poste pourvu au 1^{er} septembre 2023 dans le cadre des mutations).

- l'alliance CFDT/CFTC a souhaité connaître la pérennité du service PCE des Sables d'Olonne. Le Président n'envisage aucun changement d'implantation de ce service.

*** Avenir des SIP et des SIE**

- sans projet national, la direction n'envisage pas de changement dans le périmètre des missions au niveau local.

- l'objectif est notamment de préserver une bonne qualité d'accueil du public dans les SIP.

- pour les SIE, il convient de garantir aux personnels un bon accompagnement par rapport au transfert des missions douanières.

- Il n'est pas envisagé de transfert de l'activité recouvrement forcé des SIP-SIE vers le PRS.

Consciente des nombreux changements intervenus ces dernières années au sein du réseau, la Direction prévoit d'aller à la rencontre des agents des différents services de la DDFIP85.

Les élus de l'alliance CFDT/CFTC – DDFIP85

Pour toute question que vous souhaitez voir aborder lors d'un prochain CSAL, vous pouvez nous contacter

- pour la CFDT : Arnaud Claracq (06-70-34-43-15/ arnaud.claracq@dgfip.finances.gouv.fr) ou Emmanuel Dagorne (emmanuel.dagorne@dgfip.finances.gouv.fr)

- pour la CFTC : Agathe Dhainaut (agathe.dhainaut@dgfip.finances.gouv.fr)